

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 MAI 1871.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. PETY DE THOZÉE.

Demande du sieur Arnold-Marinus JANSEN.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né, le 26 mars 1815, à Lendt, dans le royaume des Pays-Bas, où il a satisfait aux lois sur la milice. Il s'est marié à Maestricht, en 1842, à une femme belge, et, depuis l'année 1857, il réside à Tilleur, où il est employé de la Société du chemin de fer du Nord, en qualité de garde-barrière.

D'après les rapports des autorités consultées, sa conduite, sa moralité et sa solvabilité n'ont jamais fait l'objet d'aucune remarque défavorable.

Votre commission est d'avis, Messieurs, qu'il y a lieu de prendre en considération la demande de naturalisation ordinaire du sieur Arnold-Marinus Jansen, qui promet, le cas échéant, de payer le droit d'enregistrement fixé par la loi.

Le Rapporteur,
PETY DE THOZÉE.

Le Président,
C. DELCOUR.
